

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Melun du mardi 19 mars 2024 au vendredi 19 avril 2024, soit pendant 31 jours consécutifs ;

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du territoire de la commune de Melun, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol

Monsieur Emmanuel PLACE a été désigné commissaire enquêteur titulaire par la première vice-présidente du Tribunal administratif de Melun et Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER a été désigné commissaire enquêteur suppléant ;

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville (16 Rue Paul Doumer), pendant toute la durée de l'enquête du mardi 19 mars 2024 à partir de 14h00 jusqu'au vendredi 19 avril 2024 midi : Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet et/ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de Melun à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 16 Rue Paul Doumer, 77011 MELUN Cedex.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Melun dès la publication du présent avis. **Il sera, en outre, également disponible durant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la commune www.ville-melun.fr.** Un poste informatique sera également laissé en libre accès au public au service de l'urbanisme.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être déposées par courrier électronique envoyé à revisionplu@ville-melun.fr. Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au service urbanisme de la Mairie de Melun pendant la durée de l'enquête pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

- Le mardi 19 mars 2024 de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 30 mars 2024 de 9h00 à 12h15,
- Le vendredi 19 avril 2024 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Melun et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.ville-melun.fr.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ; il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la chargée de mission planification et grands projets urbains du service Urbanisme à la mairie de Melun.